



VIDE GRENIERS PERRACHE CONFLUENCE

Cours Charlemagne LYON 2^{ème}

du 04 MAI 2013

FICHE D'INSCRIPTION -

Nom :

Prénom :

Adresse :

Arrondissement :

Mobile

Téléphone :

Adresse mail :

Métrage accordé : _____ prix du mètre : 6€ soit: _____ mètres × 6€ =

ATTENTION : Le stationnement est payant dans notre quartier. Nous vous proposons une place de stationnement au PARKING de la PLACE DES ARCHIVES. PRIX exceptionnel de 5 € pour la journée, somme que vous devrez ajouter au règlement de votre réservation, si vous souhaitez une place de parking. Nous joindrons le ticket de parking à votre bon de réservation correspondant à votre règlement.

Fiche d'inscription et paiement par chèque (ordre: CIL Sud Presqu'île) à adresser, accompagnés d'une photocopie de la carte d'identité et d'une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse à :

Nadège LAYE - 35, rue Bichat - 69002 LYON. - Tél :--04 78 42 30 32 --- e-mail nadegelaye@wanadoo.fr

Pièce jointeJ: règlement du vide grenier que nous vous conseillons de lire attentivement. Merci au dos du règlement, un plan vous renseignera pour trouver votre emplacement, ainsi que le plan pour trouver l'entrée du parking

Emplacement attribué: N° _____

à découper -----

Bon de réservation -

COMITE D'INTERET LOCAL SUD PRESQU'ILE - CONFLUENCE

Vide greniers Perrache - Confluence -

M. - Mme _____

Demeurant: _____

est inscrit(e) au Vide Greniers Perrache - Confluence

du 04 mai 2013

occupera l'emplacement: N° _____

occupera (un ou des) parking ---- oui ----- non ----- Nbre _____

Indiquez-nous votre source d'information pour votre engagement . Merci.



Règlement du Vide Grenier Perrache Confluence du 4 mai 2013

Le vide grenier est ouvert aussi bien aux habitants du 2^{ème} arrondissement qu'à tout particulier souhaitant y participer.

Le nombre des participants n'est pas limitatif. Cette manifestation se déroule en extérieur, aucune salle de repli n'est prévue.

Il débutera à 6 heures du matin pour se terminer à 19 heures.

Il est formellement interdit de stationner sur la piste cyclable (sauf pour déchargement des véhicules) et sur la voie de circulation.

Chaque emplacement du vide grenier est réservé jusqu'à 10 heures. Passé ce délai, le placier pourra attribuer cet emplacement à un autre exposant. Votre coupon d'inscription peut vous être demandé à tout moment.

Quiconque aura réservé son emplacement devra respecter le nombre de mètres facturés. En cas d'infraction constatée, le contrevenant perdra de plein droit sa place et ne pourra demander aucun remboursement.

L'emplacement loué par les participants doit être laissé, **à la fin de la journée, dans l'état de propreté initial.**

Le participant s'engage à occuper son emplacement jusqu'à 18 heures.

Tout départ anticipé ne permettra pas un stationnement à proximité de son stand pour chargement.

La date du vide greniers est fixée pour l'année 2013 au samedi 4 mai.

LE PRIX EST DE 6,00 EUROS TTC LE MÈTRE LINÉAIRE.

Dans le cas de mauvaises conditions atmosphériques, il ne peut être demandé, de la part de quiconque (aussi bien participants, commerçants, habitants et autres, liste non limitative), un dédommagement, des indemnités, de quelques natures qu'ils soient, aux organisateurs, de même qu'en cas d'inconvénients commerciaux, particuliers ou autres résultant de cette manifestation.

Au cas où l'emplacement prévu est occupé (travaux de voiries ...), les organisateurs essayeront, dans la mesure du possible avec les moyens appropriés, de proposer un autre emplacement, mais en tout état de cause, s'il s'avérait que cette action reste infructueuse, le participant ne pourrait réclamer en aucune façon le montant de dédommagement ni d'indemnités compensatrices du prix de la location de son emplacement, ainsi que du chiffre d'affaires escompté et résultant de cette journée.

Il ne peut être demandé aucune indemnité, frais, remboursement, dédommagement, de la part des riverains quant aux inconvénients qui pourraient résulter ou résultant de près ou de loin de cette animation.

Les organisateurs, ainsi que leurs représentants, se dégagent de toute responsabilité en cas de vols, détériorations, accidents et incidents qui surviendraient pendant cette journée.

En cas de force majeure: guerre, cataclysme, incendies, épidémies, décisions des autorités administratives ou autres (liste non limitative) survenant au moins 20 jours avant la date du vide greniers, il sera procédé aux remboursements des prix de location enregistrés et réglés, diminués des frais d'organisation, de publication, d'enregistrement et de fonctionnement déjà engagés pour cette manifestation. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

Toutes procédures afférentes consécutives aux litiges du vide greniers sont de la compétence des Tribunaux de Lyon.

La participation au vide grenier implique l'acceptation des dispositions du présent règlement.

A dos vous trouverez :

1°- le plan du site pour vous indiquer votre emplacement.

2°- Le plan qui vous guidera pour trouver l'entrée du parking.

A Lyon, le : 01 01 2013

